Incertitude juridique fiscale et pression croissante sur les professionnels du chiffre : l'expert-comptable, victime silencieuse !

## Que s'est-il passé ?

Sous la pression de l'Europe, le gouvernement belge a soudainement modifié les règles fiscales applicables aux véhicules hybrides pour les administrateurs ayant une société.

La future réglementation avait été annoncée dans l'accord de gouvernement, approuvée formellement par l'ensemble du gouvernement, transposée dans des textes de loi et communiquée lors de conférences. Aucune réserve n'avait été émise quant à son approbation par l'Europe.

Sur la base de cette réglementation logique et prévisible, le comptable a conseillé ses clients, dont beaucoup sont des administrateurs ayant une société. Des centaines, voire des milliers de commandes de voitures hybrides ont déjà été passées sur la base de la réglementation prévue. Les concessionnaires ont également adapté leur communication aux mesures annoncées.

## Les conséquences

Les administrateurs d'entreprise ayant une société seront confrontés à des charges fiscales beaucoup plus élevées à l'avenir pour leur véhicule hybride. Dans la plupart des cas, cela représente plusieurs milliers d'euros d'impôts supplémentaires inattendus.

Le fait que la nouvelle réglementation s'applique également aux indépendants sans société rend la pilule encore plus difficile à avaler.

De nombreux chefs d'entreprise se sentent floués par le gouvernement et mal conseillés par leur comptable.

## Position de la CRECCB

Quiconque investit sur la base d'une mesure annoncée dans l'accord de gouvernement, inscrite dans des textes législatifs et déjà approuvée politiquement, ne devrait pas être confronté, quelques mois plus tard, à une augmentation soudaine et importante des charges fiscales. Cela est non seulement discutable sur le plan juridique, mais cela crée également une rupture de confiance entre les pouvoirs publics et les citoyens, entre les comptables et les entrepreneurs. »

## Et qu'en est-il des comptables ?

On oublie souvent que les comptables sont interrogés par leurs clients sur les mesures annoncées dans la presse et qu'ils basent leurs conseils aux entrepreneurs sur la législation approuvée par les responsables politiques. Personne, pas même le gouvernement apparemment, n'avait prévu le veto de l'Europe. Si, quelques mois plus tard, il s'avère que la législation annoncée n'est pas valable (notamment en raison de l'influence de l'Europe), les comptables se sentent floués, tout comme leurs clients chefs d'entreprise.

## Questions aux décideurs politiques belges et européens

Pourquoi des mesures fiscales ont-elles été annoncées et transposées dans des textes législatifs sans concertation préalable au niveau européen ?

Pourquoi le contribuable — et, à travers lui, le comptable — supporte-t-il les conséquences de cette erreur administrative ?

Quelle est la position de négociation de la Belgique en Europe, si nous sommes constamment réprimandés ?

## Appel de la CRECCB

En tant que CRECCB, nous demandons :

Le rétablissement de la sécurité juridique et de la confiance dans la politique en appelant le gouvernement à trouver une solution pour les centaines de chefs d'entreprise qui ont déjà commandé un véhicule hybride et qui devront désormais payer des milliers d'euros d'impôts supplémentaires

Une administration équitable : ne pas pénaliser les chefs d'entreprise qui ont fait confiance au gouvernement et qui sont désormais discriminés par rapport aux indépendants

Un débat structurel sur le rôle du comptable : nous ne pouvons pas être à la fois exécutant, contrôleur et bouc émissaire.

Ludo Van den Bossche, président de la CRECCCB (association professionnelle des professions comptables)

Coordonnées : Ludo Van den Bossche – info@kvabb.org - +32 475 250 681